



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 09/06/21

Reçu en Préfecture le : 10/06/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20210608-117466-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 8 juin 2021  
D-2021/208**

**Aujourd'hui 8 juin 2021, à 14h08,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

Présidence de Madame Claudine BICHET de 15h58 à 16h40.

Suspension de séance de 16h46 à 17h00.

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

*Messieurs Pierre HURMIC et Nicolas FLORIAN présents sauf de 16h38 à 16h40.*

*Monsieur Aziz SKALLI présent à partir de 16h05, Monsieur Pierre de Gaetan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 16h05,*

*Madame Charlee DA TOS présente jusqu'à 17H15, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 17h30, Madame Nathalie*

*DELATTRE, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Maxime GHESQUIERE et Monsieur Laurent GUILLEMIN*

*présents jusqu'à 18h00 et Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 19h00.*

**Excusés :**

Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES

## **Bordeaux, rue Bradley, résidence Bradley. Avenant au bail emphytéotique consenti par la Ville de Bordeaux à Aquitanis**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Claveau à Bordeaux, la Ville de Bordeaux et l'Office Public de l'Habitat Aquitanis envisagent d'élargir le périmètre foncier de la résidence Bradley situé rue Bradley (parcelle SN 257), en lui affectant les abords extérieurs qui ont fait l'objet d'aménagements récents par Aquitanis qui est titulaire d'un bail emphytéotique consenti par la Ville de Bordeaux en 1973, pour une durée de soixante cinq ans, jusqu'au 5 septembre 2038.

Il vous est proposé de constater par avenant audit bail l'ajout d'une emprise de terrain d'environ 582 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée SN 399 pour la durée du bail restant sans modification de la redevance annuelle initiale perçue par la Ville (1 franc / 1 euro), conformément à l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat en date du 15 juin 2020.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant :

- à signer l'avenant au bail consenti en 1973 par la Ville au profit d'Aquitanis portant sur l'assiette foncière de la résidence Bradley, située rue Bradley à Bordeaux (parcelle SN 257), afin d'y adjoindre une emprise foncière d'environ 582 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée SN 399 pour la durée du bail restant et sans modification de la redevance annuelle, soit à 1 euro,
- à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment à la constitution d'éventuelles servitudes de passage nécessaires au fonctionnement du site.

### **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Bernard L. BLANC, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 juin 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Delphine JAMET**



**AQUITANIS**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PRÉFECTURE  
Le 28/10/2020  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-033-398731489-20201023-001194-DE

**EXTRAIT N°001194**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

\_\_\_\_\_  
**Séance du 23 octobre 2020**  
\_\_\_\_\_

Aujourd'hui, le **vendredi vingt-trois octobre deux mille vingt**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

**PRÉSENTS :**

M. Nordine GUENDEZ, Mme Harmonie LECERF,  
Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Christiane DORNARD

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme Emmanuelle AJON donne Pouvoir à M. Nordine GUENDEZ  
M. Philippe DENIS donne Pouvoir à Mme Harmonie LECERF

**ABSENT EXCUSÉ :**

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

## OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BORDEAUX METROPOLE

### REUNION DU BUREAU DU 23 OCTOBRE 2020

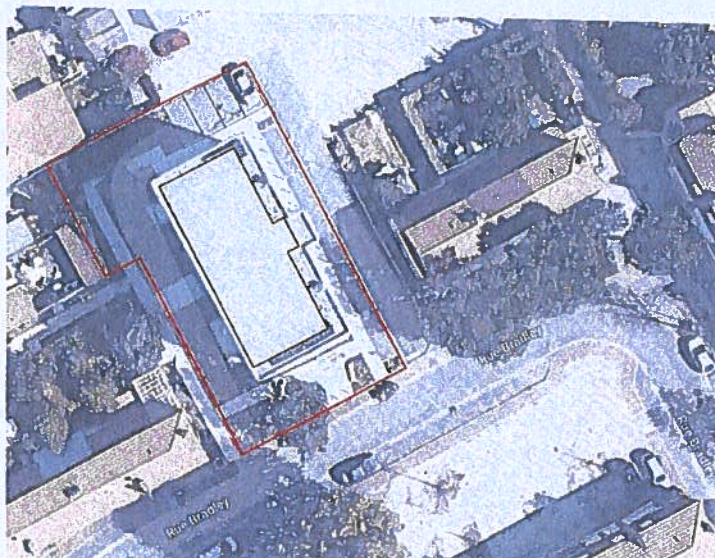
N° de Délibération : 15  
Code direction : DJSILD  
Nom du référent : JCMF (PC)

#### **I. RAPPORT : BORDEAUX – RESIDENCE BRADLEY**

Dans le cadre du projet urbain du quartier de Claveau à Bordeaux, l'emprise des espaces publics est redéfinie.

Ainsi, aquitanis, la Ville de Bordeaux et la Métropole, en concertation, ont convenu d'élargir le périmètre de la résidence Bradley située rue Bradley ; en lui affectant les abords qui ont fait l'objet d'aménagements récents par aquitanis.

Aquitanis étant titulaire d'un bail emphytéotique sur ce patrimoine, il convient de constater par avenant l'ajout d'une parcelle de terrain d'environ 582 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée SN 399p pour la durée du bail restant sans modification de la redevance initiale perçue par la Ville, conformément à l'avis du service des Domaines du 15 juin 2020 n°33063L2549.



En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, d'autoriser le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à signer l'avenant au bail emphytéotique correspondant, ainsi que la constitution d'éventuelles servitudes nécessaires au fonctionnement de l'îlot, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

**II. DELIBERATION : SIGNATURE D'UN AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE AQUITANIS ET LA VILLE DE BORDEAUX PERMETTANT D'ELARGIR LE PERIMETRE DE LA RESIDENCE BRADLEY**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;*

*Vu l'avis du service des domaines du 15 juin 2020 n°33063L2549 ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;*

*Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants : 6 Voix **POUR***

---

**DELIBERE**

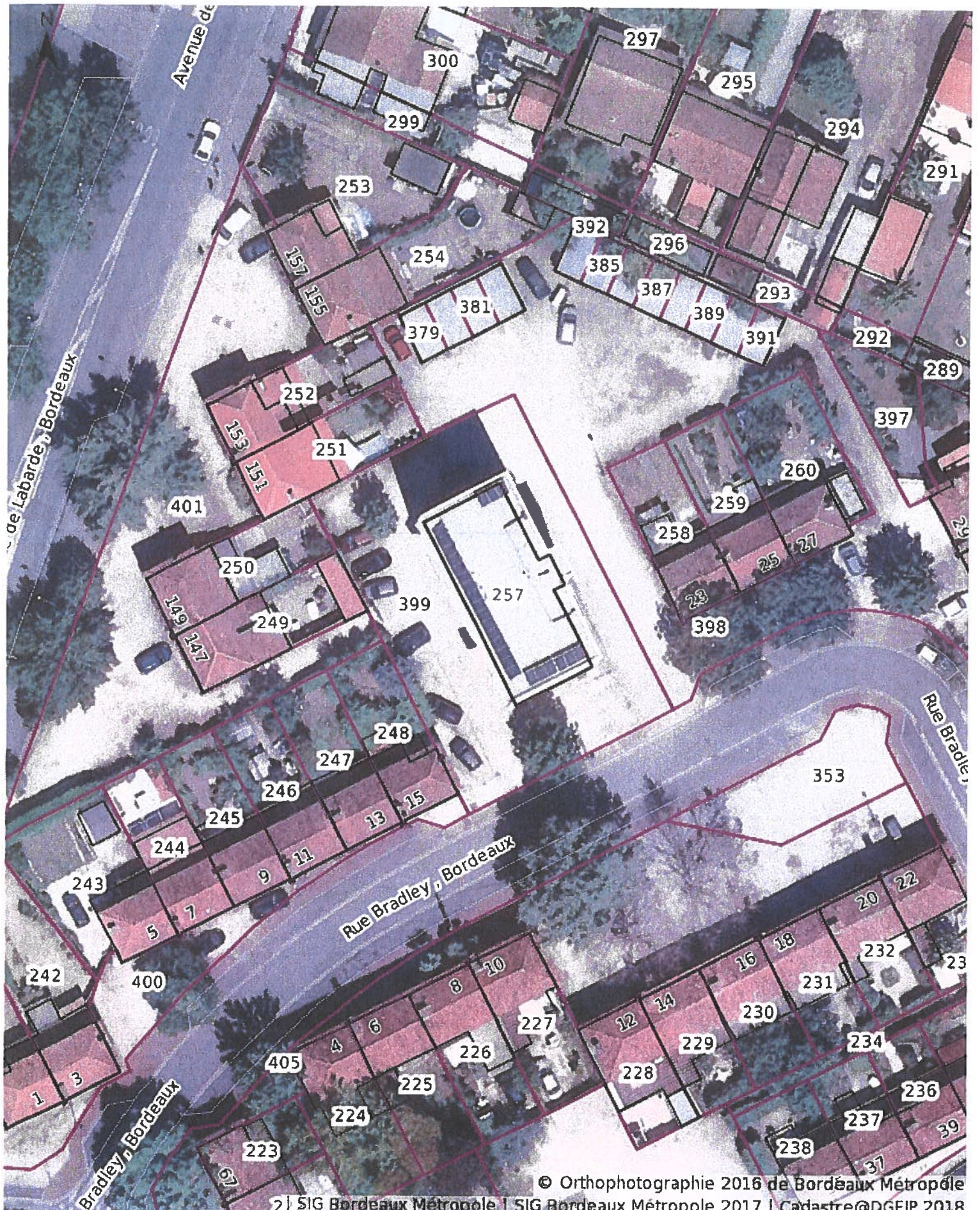
---

**ARTICLE UNIQUE** : Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à signer l'avenant au bail emphytéotique correspondant, ainsi que la constitution d'éventuelles servitudes nécessaires au fonctionnement de l'îlot, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





© Orthophotographie 2016 de Bordeaux Métropole

2 | SIG Bordeaux Métropole | SIG Bordeaux Métropole 2017 | Cadastre@DGFIP 2018

Cette cartographie, produite par le SIG Carto WEB de Bordeaux Métropole, est indicative : elle n'a aucun caractère opposable.